

Définition du livret d'accueil

Ce livret est rédigé conformément à la circulaire N° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L311-4 du Code de l'action sociale et des familles.

Il sera remis au jeune et / ou à son représentant légal à son arrivée dans la structure avec la charte des droits et libertés des personnes accueillies ainsi que le règlement de fonctionnement du Lieu de Vie du Lama bleu.

Gestion et administration de la structure

Cette structure est gérée par une entreprise agricole "La ferme du Lama bleu" créée en 1997.

Les responsables de cette structure sont M. BROCARD Florian et Mme BROCARD Christiane.

Présentation

L'équipe éducative est composée de 4 personnes :

- Deux permanents dont un DEES / Zoothérapeute,
- Un responsable des activités liés aux animaux,
- Un responsable des ateliers liés aux espaces verts.

Ouverture

Toute l'année en dehors des périodes de vacances (environ 8 août au 22 août et du 23 décembre au 2 janvier de chaque année).

La structure est également fermée le dernier week-end du mois.

Finalités

La volonté avérée de l'équipe éducative de la ferme du Lama bleu est de sensibiliser les jeunes accueillis à des valeurs liées aux animaux telles que les soins et les tâches en relation avec ce support. Les autres événements saisonniers qui jalonnent la vie de la ferme sont tout aussi importants. Cette démarche demande l'implication, la volonté de s'investir de la part du jeune et le "faire avec" l'adulte, moteur de cette expérimentation.

De même, nous nous devons d'accompagner les jeunes vers une autonomie, tout en restaurant la confiance en l'adulte et en eux même, par le biais d'une prise en charge quotidienne qui implique une mobilisation autour de responsabilités partagées.

Missions

- D'accompagnement,
- D'hébergement,
- D'apprentissage et / ou de pré-apprentissage,
- De soins.

Relation avec la famille

Même si le LVA n'a pas vocation à travailler avec les familles, les éducateurs accompagnent les jeunes et soutiennent les parents (relations téléphoniques, rencontres, courriers, etc.). Ainsi ces derniers sont pris en compte dans le parcours de leur enfant en prenant part aux décisions importantes.

En accord avec l'éducateur du Lama bleu, les jeunes ont accès au téléphone.



Modalités d'admission

Le jeune sera admis dans la structure à la suite d'une pré-visite avec le responsable du placement, le référent ASE, la famille de l'accueilli. Suite à cette rencontre, le service placeur construit avec les responsables du Lieu de Vie un projet compatible avec la durée du séjour. Ce projet fera l'objet d'un Projet Personnalisé.

Il sera remis à l'intéressé lors de son admission le livret d'accueil, la charte des droits et libertés des personnes accueillies ainsi que le règlement intérieur de la structure.

Un Projet Personnalisé est mis en place dans le mois qui suit le placement.

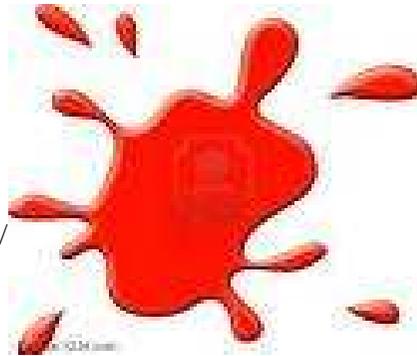


Loisirs externes à la structure

- Inscription dans des associations sportives,
- Sorties VTT / Paint ball / randonnées, baignade, etc.
- Inscription à la médiathèque,
- Sorties culturelles : cinéma, musée, artisans, etc.

Argent de poche et de vêture

- Cet argent de poche : 1 € / jour, est attribué chaque mois au prorata de la validation de l'entretien des chambres.
- Vêture 1,5 € par jour, soit 45 € / mois.

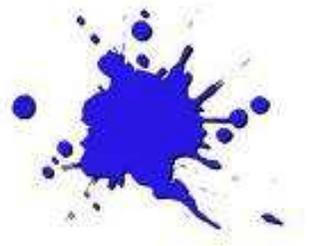


Soutien scolaire

- 15 mn par séance, 2 à 3 fois par semaine, avec l'aide d'un éducateur. Diverses matières sont abordées voire approfondies.

Loisirs internes à la structure

- Babyfoot,
- Ordinateur ayant accès à Internet,
- Bibliothèque,
- Chaîne HI FI,
- Aire de jeux extérieure : ballon,



La ferme du Lama bleu

Bissia

39130 Boissia

Tél : 03 84 48 36 03

E-Mail : fermedulamableu@orange.fr

LIVRET D'ACCUEIL



Situation géographique et cadre de vie

Bissia est un hameau de Boissia, petit village situé au cœur de la région des lacs dans le Jura. Pour accéder à la ferme, prendre Clairvaux Les Lacs puis direction Boissia, en face de la route de Boissia suivre "Bissia - Mémorial", au bout de cette petite route, à gauche se trouve le Lieu de Vie.

220 m² sont alloués au LVA avec une partie "dortoir" composée de chambres doubles (équipées de WC et salle de bain), des parties communes composées d'une cuisine, d'un salon et d'une salle de détente. De plus, un cadre paysagé de 7 ha en lien avec un paysagiste professionnel permet aux jeunes de participer à l'aménagement des lieux et de s'y ressourcer.